

# Formation

**MARDI 27 NOVEMBRE 2007**

## Comment créer et organiser une unité d'hospitalisation à domicile ?

COMMENT CRÉER ET ORGANISER  
UNE UNITÉ D'HOSPITALISATION  
À DOMICILE ? COMMENT  
CRÉER ET ORGANISER  
UNE UNITÉ D'HOSPITALISATION  
À DOMICILE ?

**INSCRIVEZ-VOUS  
AVANT  
LE 18/09/07  
ET BÉNÉFICIEZ  
D'UNE REMISE DE 30 €  
sur le montant TTC  
de votre  
inscription.**

**Renseignements et inscriptions :**

Marie-Aline Toubon

21, rue Camille Desmoulins 92 789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

Tél. : 01 73 28 16 13 - Fax : 01 73 28 16 11

E-mail : [formationdss@fr.cmpmedica.com](mailto:formationdss@fr.cmpmedica.com)

# Comment créer et organiser une unité d'hospitalisation à domicile ?

**MARDI 27 NOVEMBRE 2007**

Alternative à l'hospitalisation classique, l'Hospitalisation à domicile (HAD) bien qu'apparue il y a une cinquantaine d'années n'a connu à ce jour qu'un développement assez limité. La réforme du cadre légal et réglementaire en 2003, l'ambition affichée par les pouvoirs publics et les priorités des SROSS de 3<sup>e</sup> génération devraient donner un nouvel essor à cette formule de prise en charge.

Le développement de l'HAD correspond aux enjeux démographiques, à l'évolution des pathologies, et aux attentes de la population d'être prise en charge à son domicile.

Pourquoi créer une unité d'HAD ? Comment évaluer les besoins ? Comment organiser et gérer une unité d'HAD ? Quelles en sont les spécificités de gestion ?

## **OBJECTIFS**

- Maîtriser les enjeux de l'Hospitalisation à domicile
- Apprendre à évaluer les besoins
- Connaître les spécificités de l'organisation et de la gestion d'une unité d'Hospitalisation à domicile

## **PUBLICS**

- ARH, DRASS, DDASS, CRAM, CPAM, HAS
- Présidents de CME, directeurs d'établissements, responsables qualité, DIM, responsables de pôles, médecins, pharmaciens, cadres de soins, infirmier(e)

## **INTERVENANTS**

- Médecins, directeurs d'établissements, cadres infirmiers, experts

## **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

- Exposés, retours d'expériences, échanges avec les experts, remise d'une documentation

# PROGRAMME

**MARDI 27 NOVEMBRE 2007**

> **9H30 INTRODUCTION**

## **L'Hospitalisation à domicile : contexte et enjeux**

Pr Marc BRODIN,  
*professeur de Santé Publique - Paris VII*  
(UFR Médicale Denis Diderot)

> **10H00**

## **L'HAD dans les SROSS 3**

- Le cadre réglementaire et les procédures d'autorisation
- Les missions de l'HAD dans les filières de soins médicales et chirurgicales, entre Hôpital et Domicile
- Complémentarité ou concurrence avec les SSIAD, les réseaux de soins, les entreprises prestataires de matériel et l'intervention des libéraux...

Philippe PINTON,  
*adjoint à la sous-direction de  
l'organisation du système de soins*

> **11H00**

## **L'organisation des soins dans une unité d'HAD**

- Modalités d'admission en HAD et de sortie
- Rôle du médecin coordinateur et du cadre soignant

Françoise BOURGEOIS,  
*directeur des soins Santé service*  
(Ile-de-France)

> **12H00**

## **L'organisation logistique dans une unité d'HAD**

- Modalités d'approvisionnement (dont le médicament)
- Gestion du parc automobile
- Systèmes d'information et comptabilité

Philippe HERMANT,  
*directeur de Santé-Services  
de la région de Lens*

**DÉJEUNER**

> **14H00**

## **La tarification de l'HAD**

Dr Martine Aoustin,  
*directrice opérationnelle de  
la mission T2A (Ministère de la Santé,  
de la Jeunesse et des Sports)*

> **15H00**

## **Les démarches qualité en HAD**

- Certification V2 et EPP

Dr Charles BRUNEAU,  
*conseiller technique (HAS)*

> **16H00 CONCLUSION**

Elisabeth HUBERT,  
*présidente de la Fédération Nationale  
des établissements d'hospitalisation  
à domicile*

# BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à Marie-Aline TOUBON

## ● PARTICIPANT

PR  DR  M<sup>ME</sup>  M<sup>ELLE</sup>  M.

NOM, PRÉNOM .....  
FONCTION .....  
SERVICE .....  
ETABLISSEMENT OU ORGANISME .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TÉL ..... FAX .....

E-MAIL .....

> **INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 18/09/07  
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REMISE DE 30 €  
sur le montant TTC de votre inscription**

> **J'INSCRIS AU MOINS DEUX AGENTS DE MON ÉTABLISSEMENT  
et je bénéficie d'une remise de 20 % sur le montant total  
des inscriptions.**

> **Le cumul de ces deux remises n'est pas possible.**

> **AU-DELÀ DE TROIS INSCRIPTIONS : nous consulter.**

## ● SERVICE GÉRANT L'INSCRIPTION

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

TÉL ..... FAX .....

E-MAIL .....

SITE INTERNET .....

JE SOUSSIGNÉ (E) .....

AGISSANT EN QUALITÉ DE .....

> ENGAGE L'ÉTABLISSEMENT PRÉCITÉ À PRENDRE EN  
CHARGE LES FRAIS AFFÉRENTS À L'INSCRIPTION DE

> AU TARIF DE : **1 JOUR : 515€ HT (616€ TTC)**

**pour la formation " Comment créer et organiser  
une unité d'hospitalisation à domicile ? ",  
mardi 27 novembre 2007**

> SIGNATURE DU RESPONSABLE CACHET / SIGNATURE  
ET CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

FAIT À .....

LE .....

> FACTURE À LIBELLER AU NOM DE .....

> A L'ADRESSE CI-DESSOUS

> A UNE AUTRE ADRESSE, PRÉCISER .....

## ● LIEU ET MOYENS D'ACCÈS

**Décision & Stratégie Santé-PGP**

21, rue Camille-Desmoulins  
92789 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9

RER C : Issy Val de Seine – Bus : 39, 129, 323  
Tramway : T2 – Métro : ligne 12, Coentint Celton

Par courrier :

**Décision & Stratégie Santé-PGP,  
Formations & Conférences**

21, rue Camille-Desmoulins

92 789 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

Par fax : 01 73 28 16 11 / Tél. : 01 73 28 16 13

Par e-mail : formationdss@fr.cmpmedica.com

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations  
indispensables à la prise en compte de votre inscription.



Avec le concours de **Annuaire Politi**  
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS PUBLICS DE FRANCE

Retrouvez la base de données de référence du monde  
hospitalier et médico social sur [www.politi.com](http://www.politi.com)

## ● CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### Article 1. INSCRIPTION

Pour être valable ce bulletin doit être daté, signé et accompagné du règlement pour toute inscription individuelle.

Le tarif d'inscription comprend : la participation à la journée de formation, la remise du support de formation, le déjeuner et les pauses.

Il ne comprend pas : le transport et l'hébergement.

### Article 2. PAIEMENT

Le bulletin d'inscription doit être accompagné du règlement des frais de participation :

- par chèque, à l'ordre de PGP pour les inscriptions individuelles,
- de l'attestation de prise en charge du montant du prix de l'action de formation en cas de financement par un organisme collecteur.

A l'issue de la formation, une facture valant convention simplifiée vous sera adressée. Une attestation de présence sera adressée à l'établissement, l'entreprise ou l'organisme payeur désigné.

### Article 3. ANNULATION

#### 3.1. Du fait de l'organisme de formation

Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve la possibilité d'annuler la formation jusqu'à trois jours avant la date prévue de la formation. Dans cette éventualité, Décision & Stratégie Santé-PGP se charge d'informer le stagiaire à l'adresse mentionnée dans son bulletin d'inscription. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'une annulation du fait de Décision & Stratégie Santé-PGP.

#### 3.2. Du fait du participant

Toute annulation doit nous être confirmée par écrit, un accusé de réception vous sera adressé par retour.

Pour toute annulation survenant :

- moins de 8 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir le coût total de la formation.
- moins de 15 jours avant la date de la formation, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de retenir 50 % du coût total de la formation.

### Article 4. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence, Décision & Stratégie Santé-PGP se réserve le droit de suspendre la formation.

### Article 5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Décision & Stratégie Santé-PGP est l'organisateur de la formation et le titulaire des droits d'auteur afférents. Toute exploitation de tout ou partie du support de formation pour un usage autre que la seule formation du participant doit faire l'objet d'une autorisation écrite et préalable de Décision & Stratégie Santé-PGP.

### Article 6. INFORMATIQUE & LIBERTÉS

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Décision & Stratégie Santé-PGP. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations qui peut être exercé sur simple demande écrite adressée à Décision & Stratégie Santé-PGP-Département formation - 21 rue Camille Desmoulins-92789 Issy-les-Moulineaux.

### Article 7. LIEU DE JURIDICTION

Pour toutes contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seuls seront compétents les tribunaux de Paris.